ECOLE LANTENNE VERTIERE
ecole.lantenne-vertiere@ac-besancon.fr
03 81 62 38 18

C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons vos enfants à Lantenne Vertière pour cette année scolaire 2026/2027.

Nous ouvrons nos portes avec une équipe enseignante remodelée et constituée de 12 enseignants pour 10 classes et 232 élèves.

1. **Répartitions :**

Classe 1 : **Isabelle HEURTEAUX et Maud GENTELET**: 15 PS / 12MS = 27
ATSEM : Martine GRUSON
Classe 2 : **Catherine JANDOT**: 9 PS / 17MS = 26
ATSEM : Florence FAGANDET
Classe 3 : **Marie VANLANDE** : 23 GS = 23
ATSEM : Carole-Anne BAIGUE
Classe 4 : **Cécile PARELLE** : 12 GS / 8 CP = 20
Classe 5 : **Catherine POIREY-VAGNAUX** : 23 CP = 23
Classe 6 : **Nicole BOILLIN** : 23 CE1 = 23
Classe 7 : **Céline REGNIER** : 24 CE2 = 24
Classe 8 : **Stéphanie REUCHE** : 14 CE2 / 7 CM1 = 21
Classe 9 : **Anne Elisabeth MOYA** (75%) et **Maud GENTELET** : 24 CM1 = 24
Classe 10 : **Virgine FLAMENT (50%) et Laurence MOTTAS** : 22 CM2 = 22

Notre psychologue scolaire Bérangère Janey : 06 32 72 61 33
Sandrine Rottier sera la maîtresse E pour les élèves à besoins.

2. **Poste de Direction :**

Isabelle HEURTEAUX

Jours de présence administrative : lundi et vendredi.

3. **Heures d'école :**

8h30/12h (accueil dès 8h20)
13h50/16h20 (accueil dès 13h40)
Attention : l'école ferme ses portes aux familles à 8h30 et 13h50
Les retards obligent les enseignants à quitter leur classe.
MERCI de votre compréhension.

4. **Formulaires de rentrée :**
   - La fiche de renseignements distribuée est à vérifier, compléter et éventuellement à corriger en ***rouge.***

     Elle devra être signée des 2 parents
   - La fiche pour les éventuels goûters…
   - La fiche d'urgence
   - Le formulaire « autorisation de prises de vues » pour travaux école et blog
   - Le formulaire d'inscription pour les élections de parents d'élèves.
   - L'assurance scolaire et extra-scolaire est à fournir (nous vous conseillons de vérifier que votre enfant ait une couverture d'assurance « individuelle accident »)
   - **SPECIFIQUEMENT pour les enfants de PS :**

Si besoin la fiche de demande de scolarité en matinée uniquement (révisable dans l'année)

5. Réunions de rentrée : (Merci de ne pas venir avec vos enfants)

Classe 1 : I. Heurteaux et M. Gentelet : lundi 14 septembre 18h
Classe 2 : C. Jandot : vendredi 11 septembre 17h30
Classe 3 : M. Vanlande : mardi 22 septembre 18h
Classe 4 : C. Parelle : mardi 8 septembre 18h
Classe 5 : C. Poirey-Vagnaux : mardi 15 septembre 18h
Classe 6 : N. Boillin : mardi 8 septembre 18h
Classe 7 : C. Régnier : mardi 15 septembre 18h
Classe 8 : S. Reuche : lundi 7 septembre 18h
Classe 9 : A. E Moya et M. Gentelet : lundi 7 septembre 18h
Classe 10 :V. Flament et L. Mottas: lundi 21 septembre 18h

Elles auront lieu le **vendredi 9 octobre 2026**. Si vous êtes intéressés pour vous présenter merci de remplir le formulaire joint. **(Réunion prévue le lundi 28 septembre 2026 à 18h)**
Il y aura un bureau constitué de 10 titulaires et 10 suppléants (éventuellement)

7. Les bus :

En raison du nombre important d'élèves et pour permettre aux élèves qui prennent le bus d'avancer rapidement et facilement, nous demandons :
- aux parents des enfants de la maternelle **de ne pas rester dans les locaux dès qu'ils auront récupéré leurs enfants.**
- que les enfants de l'élémentaire soient récupérés UNIQUEMENT à l'extérieur des locaux.

Si vous venez récupérer votre enfant initialement prévu au bus, prévenir IMPERATIVEMENT (pour des raisons de sécurité) un des adultes accompagnateurs du groupe.

8. La communication avec les familles :

Chaque élève aura un cahier de liaison (ou pochette) pour les informations soumises à signature. Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. **Nous vous remercions de signer tous les formulaires que vous trouverez dans le carnet ou pochette**. Ces outils vous sont également réservés pour toute communication écrite avec l'enseignant. Les parents peuvent être reçus par les enseignants avant ou après la classe, sur rendez-vous.

Beaucoup d'informations circuleront par mail… Nous comptons donc sur vous pour prendre le soin de bien vérifier les adresses électroniques sur les fiches de renseignements.

Attention ! Les enseignants ne consultent pas forcément leurs mails dans la journée. Dans la mesure du possible, il est nécessaire de transmettre les informations la veille.

Le blog école sera remis à jour dès septembre. Vous pourrez consulter les documents mis en ligne pour les classes ainsi que les documents administratifs.
https://prim-lantenne-vertiere.ac-besancon.fr/

9. Le périscolaire :

Le Directeur du périscolaire : **Jérémy DUHAMEL**
Vous pouvez le joindre au : **09 61 64 72 78** ou par mail :
al.lantenne@valmarnaysien.com
Le périscolaire a un fonctionnement à part de l'école. Il est donc nécessaire de ne communiquer qu' avec le périscolaire pour modifier le planning de votre enfant.

10. Les vacances scolaires :

Vacances d'automne : 16/10/26 au soir jusqu'au 01/11/26 Reprise le 02/11/26
Vacances de Noël : 18/12/26 au soir jusqu'au 03/01/27 Reprise le 04/01/27
Vacances d'hiver : 12/02/27 au soir jusqu'au 28/02/27 Reprise le 01/03/27

Vacances de printemps : 09/04/27 au soir jusqu'au 25/04/27 Reprise le 26/04/27
PONT de l'Ascension du mardi : 04/05/27 au soir jusqu'au 09/05/27 Reprise le 10/05/27
Vacances d'été : le 02/07/27 au soir

11. Les absences :

La fréquentation scolaire est obligatoire dès 3 ans.
En cas de maladie, les enfants ne sont pas accueillis. Merci d'être vigilants pour éviter des épidémies qui ne s'arrêtent plus, de préserver ainsi les plus fragiles…
Toutes les absences doivent être signalées le plus vite possible auprès de l'enseignant de la classe par mail au plus tard avant 8h00.

Les jours de rentrée sont parfois difficiles pour certains enfants (et aussi pour quelques parents...) mais nous essaierons de les adoucir au maximum ! Nous espérons toujours passer une année scolaire sereine, pleine d'émerveillements, de découvertes, de tolérance et nous souhaitons qu'elle soit riche en apprentissages pour vos enfants !

BONNE RENTREE A TOUS ET BONNE ANNEE SCOLAIRE.

L'équipe enseignante

La coopérative scolaire :

La coopérative scolaire permet aux enseignants de financer entièrement ou partiellement des sorties scolaires ou faire quelques achats au cours de l'année pour des activités supplémentaires. Elle n'est pas obligatoire. Son montant est de 13€ par enfant. (Chèque à l'ordre de la Coopérative scolaire)

Nous participons à la coopérative scolaire :	OUI	NON

Signatures :